



CURATELLE SIMPLE EST CE QUE JE PEUX ME MARIER LIBREMENT

Par **Raiponce**, le **23/12/2016** à **14:21**

Bonjour Maître, Si je dois être en curatelle simple, est-ce que je peux me marier librement? Est-ce qu'il faut apporter des papiers comme carte d'identité, etc... ? La curatelle voudra t'elle voir mon futur époux? La curatelle va dire oui ou non pour que j'épouse celui que j'aime? Peut'on demander l'accord au juge directement? Il faut fournir quelles preuves? Merci de votre réponse, cordialement, Raiponce.

Par **morobar**, le **24/12/2016** à **10:11**

Bonjour, Si je dois être en curatelle simple, est-ce que je peux me marier librement? Non. voir ici: <http://www.legavox.fr/blog/maitre-claudia-canini/mariage-sous-curatelle-autorisation-prealable-20991.htm#.WF47WP6Qwww>